



INDEPENDENT LEARNING CENTRE
CENTRE D'ÉTUDES INDÉPENDANTES

2180, rue Yonge
C.P. 200, succursale Q
Toronto ON Canada M4T 2T1
Téléphone : 416.484.2722
Sans frais : 1.800.265.0454
Télécopieur : 416.484.2754
Courriel : cei@tvo.org
ilc.org

Service communautaire

Une condition d'obtention du diplôme d'études secondaires de l'Ontario Documentation et renseignements

Le service communautaire est :

- ✓ Une condition d'obtention du diplôme d'études secondaires de l'Ontario pour chaque élève commençant l'école secondaire durant ou après l'année scolaire 1999–2000.
- ✓ Quarante heures d'activité bénévole qui contribue à la communauté.
- ✓ Selon le niveau auquel un(e) élève adulte s'inscrit au CEI, le directeur/la directrice du CEI ou son adjoint(e) déterminera le nombre d'heures d'activité communautaire que l'élève adulte doit faire.

Comment commencer?

1^{re} étape. Demandez auprès du CEI combien d'heures il faut que vous fassiez afin de satisfaire cette condition d'obtention du diplôme.

2^e étape. Choisissez une activité tirée de la liste du CEI d'activités approuvées. Si l'activité n'y figure pas, obtenez le consentement écrit du directeur/de la directrice ou de son adjoint(e) (voir la section « Notification de l'activité » sur le formulaire).

3^e étape. Choisissez des activités compatibles avec votre sécurité et bien-être.

4^e étape. Remplissez la section « Notification de l'activité » avec l'aide de votre/vos parent(s)/tuteur(s); faites-leur signer le formulaire si vous avez moins de 18 ans.

5^e étape. Remplissez la section « Activité complétée » du Relevé d'activités lorsque vous avez terminé l'activité.

6^e étape. Donnez le Relevé d'activités au CEI lorsqu'il est terminé. Le sponsor de chaque activité doit signer le formulaire. Si vous avez moins de 18 ans, votre/vos parent(s)/tuteur(s) doivent signer le formulaire aussi.

7^e étape. Si vous avez satisfait l'obligation de faire 40 heures, le CEI l'indiquera sur votre relevé de notes de l'Ontario.

Il est très important de satisfaire votre obligation de service communautaire dans un environnement sécuritaire. Les listes d'activités admissibles et inadmissibles qui suivent ont été révisées par TVO ainsi que par le fournisseur d'assurances du CEI; on s'est assuré que vous allez satisfaire toutes les conditions. Le CEI doit s'assurer que tous les participants, y compris les élèves et les sponsors communautaires, sont suffisamment protégés par l'assurance du CEI.

Activités communautaires admissibles

Les activités de service communautaire ne peuvent pas être rémunérées. Elles doivent se dérouler en dehors des heures normales d'enseignement, et ne peuvent pas faire partie des exigences d'un cours. Vous devez choisir des activités de la liste qui suit. Des activités n'y figurant pas doivent avoir le consentement écrit du directeur/de la directrice sur le Relevé d'activités. Lorsque vous avez terminé une activité, remplissez la section « Activité complétée » du Relevé d'activités.

- Foyer du troisième âge—servir des goûters, rendre visite, lire, aider avec les activités artisanales ou musicales
- Projets—bénévole auprès de personnes du troisième âge, d'une banque alimentaire, d'événements saisonniers, etc.
- Comité—comités du voisinage, associations régionales, commissions consultatives
- Collecte de fonds—marathon de marche ou de course, événements spéciaux, sollicitation
- Récréation/sports—assistant(e) à la piscine, jeux d'été, entraînement sportif
- Projets environnementaux—plantation de fleur ou d'arbres, nettoyage de la communauté

- Événements communautaires—foire d'été ou de printemps, événements de la ville ou du village
- Organismes ou clubs de jeunes—activités bénévoles (le fait d'être membre ne suffit pas)
- Travail de secrétaire/de bureau—terrains de jeu d'été, camps, centres de la petite enfance, centres ouverts, programmes de vacances
- Animaux—soins d'animaux
- Arts/culture—jouer de la musique, chanter dans un chœur, bénévole de bibliothèque
- École—organiser ou aider avec des activités scolaires

Activités inadmissibles

Le ministère a dressé une liste des activités qui ne peuvent tenir lieu d'activités de service communautaire. Une activité est inadmissible dans les cas suivants :

- l'activité est requise par l'enseignement dans une classe ou dans un cours auquel l'élève est inscrit (p. ex., éducation coopérative, observation au poste de travail, expérience de travail)
- l'activité a lieu durant les heures normales d'enseignement de la journée scolaire (l'activité prévue pendant les pauses ou les périodes libres est cependant autorisée puisqu'elle n'aura pas lieu pendant les heures réservées à l'enseignement)
- l'activité a lieu dans une société minière ou forestière et l'élève est âgé de moins de 16 ans
- l'activité a lieu dans une usine et l'élève est âgé de moins de 15 ans
- l'activité se déroule dans un lieu de travail autre qu'une usine et l'élève est âgé de moins de 14 ans et n'est pas accompagné par un adulte
- l'activité serait normalement accomplie par un employé rémunéré dans le lieu de travail
- l'activité exige la conduite d'un véhicule ou l'utilisation d'outils électriques ou d'échafaudages
- l'activité exige l'administration à une autre personne d'un médicament ou une intervention médicale
- l'activité exige la manipulation de substances dangereuses telles qu'elles sont définies dans la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*
- l'activité exige de posséder les connaissances de travailleurs dont le métier est réglementé par le gouvernement provincial
- l'activité se rapporte au secteur bancaire ou exige de s'occuper de valeurs mobilières ou de bijoux, d'œuvres d'art, d'antiquités ou d'autres objets précieux
- l'activité est constituée de corvées domestiques requises au domicile de l'élève, c'est-à-dire les travaux du ménage, ou est reliée à ses loisirs
- l'activité est reliée à des programmes de service communautaire ordonnés par les tribunaux (p. ex., programmes de service communautaire pour les jeunes contrevenants, programmes de probation)

Relevé d'activités Service communautaire du CEI

Nom de l'élève : _____ N° d'élève du CEI : _____

Description de l'activité	Notification de l'activité	Lieu	Activité complétée
<p>Nombre estimé d'heures : _____</p>	<p>Élève : _____ Parent : _____ Date : _____ L'activité est-elle sur la liste approuvée? Initials <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Date : _____ (Si elle n'est pas sur la liste approuvée, le directeur ou la directrice du CEI doit signer)</p>	<p>Organisation/ Sponsor : _____ Adresse : _____ Téléphone : _____ Signature de la personne de liaison : _____</p>	<p>Élève : _____ Parent : _____ Date : _____ Sponsor : _____ Date : _____ Heures enregistrées : _____ Signature officielle du CEI : _____ Date : _____</p>
<p>Nombre estimé d'heures : _____</p>	<p>Élève : _____ Parent : _____ Date : _____ L'activité est-elle sur la liste approuvée? Initials <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Date : _____ (Si elle n'est pas sur la liste approuvée, le directeur ou la directrice du CEI doit signer)</p>	<p>Organisation/ Sponsor : _____ Adresse : _____ Téléphone : _____ Signature de la personne de liaison : _____</p>	<p>Élève : _____ Parent : _____ Date : _____ Sponsor : _____ Date : _____ Heures enregistrées : _____ Signature officielle du CEI : _____ Date : _____</p>
<p>Nombre estimé d'heures : _____</p>	<p>Élève : _____ Parent : _____ Date : _____ L'activité est-elle sur la liste approuvée? Initials <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Date : _____ (Si elle n'est pas sur la liste approuvée, le directeur ou la directrice du CEI doit signer)</p>	<p>Organisation/ Sponsor : _____ Adresse : _____ Téléphone : _____ Signature de la personne de liaison : _____</p>	<p>Élève : _____ Parent : _____ Date : _____ Sponsor : _____ Date : _____ Heures enregistrées : _____ Signature officielle du CEI : _____ Date : _____</p>

Le Centre d'études indépendantes collectionne les renseignements personnels de ce formulaire selon s. 8(1)17 et 17.1 de la Loi sur l'éducation, L.R.O. 1990, chapitre E2, tel qu'amendé. Si vous avez des questions concernant cette collecte de renseignements, veuillez contacter le Centre d'études indépendantes.